

Sommaire : Page 1 : stage métier – mouvement intra-académique
Page 2 : pour une médecine de prévention - 1^{er} mouvement inter-académique – changement de grade
accès à la Hors-Classe et à la Classe exceptionnelle

Une question, un souci...n'hésitez pas à nous contacter par mail
psyen.reims@fsu.fr

Stage Métier

le **mardi 3 AVRIL 2018** : **INSCRIPTION INDISPENSABLE**

« **introduction à la clinique de l'activité** », présenté par Catherine Remermier, de 9h30 à 16h30, dans les locaux du SNES, 35-37 rue Ponsardin à Reims. Merci de vous inscrire :

- pour les PsyEN-EDA, auprès des sections départementales : Pour le 08 : snu08@snuipp.fr / pour le 10 : snu10@snuipp.fr / Pour le 51 : snu51@snuipp.fr / Pour le 52 : snu52@snuipp.fr
- pour les PsyEN-EDO, auprès de la section académique : s3rei@nes.edu

Possibilité de repas pour 10 euros, pensez à réserver.

Mouvement intra-académique 2018 **Faites nous parvenir votre fiche.**

- **Concernant les collègues titulaires du DEPS mais encore PE** dit "dormant" par l'administration : Pour participer au mouvement intra académique, les collègues concernés doivent formuler une demande de détachement avant **le 30 mars 2018**.
- Les vœux peuvent être larges (sur un département) ou spécifiques (sur un CIO ou une Circonscription).

Du 19 mars au 2 avril 2018 minuit	Saisie des vœux par S.I.A.M. via I-Prof https://intra.ac-reims.fr
2 avril 2018	Date limite du dépôt des dossiers formulés : au titre du handicap auprès du Médecin Conseiller Technique de la Rectrice. au titre d'une situation sociale grave auprès de l'assistante sociale du département.
3 avril 2018	Envoi par les services rectoraux et réception dans les établissements des formulaires de confirmation.
20 avril 2018	Groupe de travail sur les bonifications attribuées au titre du handicap et des situations médicales ou sociales graves.
7 mai 2018	Groupe de travail relatif aux affectations sur postes spécifiques académiques.
Du 28 avril au 6 mai 2018	Affichage des barèmes. ⇒ Demande écrite de révision de barèmes en cas de contestation.
15 mai 2018	Tenue des groupes de travail sur la vérification des vœux et barèmes :
12 juin 2018	CAPA d'affectation
Du 2 juillet 2018	groupes de travail sur les révisions d'affectation, affectations provisoires
9 et 10 juillet 2018	Commission Consultative Paritaire relative à l'affectation des non titulaires

Pour un véritable service de médecine de prévention, je clique :

<https://sante-au-travail.fsu.fr/>

La FSU réclame une réelle prise en compte de la santé des personnels. C'était quand votre dernière visite médicale ? La FSU lance une grande campagne pour réclamer une médecine de prévention de qualité, au service des enseignants et de leurs élèves.

Premier mouvement inter-académique PsyEN

Lors de la CAPN du 9 mars a été étudié le premier mouvement inter-académique des PsyEN.

La participation au mouvement inter-académique était obligatoire pour les 115 stagiaires EDA et les 135 stagiaires EDO. Pour rappel, les collègues ayant réussi le concours interne, bénéficie d'un retour quasi systématique sur leur académie d'origine.

De manière générale, ont été étudié la candidature de : 217 psychologues EDA - 505 psychologues EDO et 98 DCIO.

Dans l'académie de Reims, malgré de nombreux postes vacants, il n'y aura aucune entrée de collègues et aucune sortie pour les EDA, et 5 entrées pour les EDO.

Il n'y a pas de sortant pour les EDA et 1 pour les EDO.

Changement de grade : accès à la classe exceptionnelle :

- **Vivier 1** : Sur les 39 candidatures reçues par le rectorat, 24 ont été jugées irrecevables, car ne remplissant pas les conditions d'accès au vivier 1. Sur les 15 candidatures étudiées ce jour, 4 collègues ont été promus (2 EDA et 2 EDO) soit 3 femmes et un homme.
- **Vivier 2** : 9 dossiers de candidatures ont été étudiés dans le cadre du vivier 2. Une collègue (EDO) a été promue par le vivier 2.

Attention, il sera nécessaire de re-candidater pour la prochaine campagne promotion.

Promotion à la Hors-Classe des PsyEN - Faites nous parvenir votre fiche.

Les psyEN comptant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon dans la classe normale au 31/08/2018, les collègues en CLM, CLD, postes adaptés sont promouvables. Les psyEN en congé parental ne sont pas promouvables.

Les collègues seront informés par l'administration et invités à vérifier leur dossier.

Le barème :

> des points d'ancienneté

Ech 9		Ech 10				Ech 11									
+ 2 ans	+ 3 ans	+ 0	+ 1	+ 2	+ 3	+ 0	+ 1	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5	+ 6	+ 7	+ 8	+ 9 et +
0 pt	10 pts	20 pts	30 pts	40 pts	50 pts	60 pts	70 pts	80 pts	100 pts	110 pts	120 pts	130 pts	140 pts	150 pts	160 pts

> des points d'appréciation du recteur (Excellent 145 – Très satisfaisant 125 – Satisfaisant 105 – à consolider 95). Le recteur formule un avis qui s'appuie sur la notation, le CV I-Prof et l'avis du corps d'inspection.

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS :

Pour les PsyEN-EDO

<http://www.snes.edu/Scripts/Adhesion/Adhesion/index.php>

Pour les PsyEN-EDA : Ardennes

Aube

Marne

Haute-Marne

<https://adherer.snuipp.fr/08>

<https://adherer.snuipp.fr/10>

<https://adherer.snuipp.fr/51>

<https://adherer.snuipp.fr/52>

